



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 56718

## Texte de la question

Secteurs fortement créateurs d'emploi, l'hôtellerie et la restauration rencontrent des difficultés de recrutement notamment à cause des problèmes de logement des 400 000 saisonniers employés chaque année. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme quelles mesures il compte prendre afin d'amplifier l'effort qu'il a entrepris en la matière et cela dans quels délais.

## Texte de la réponse

Les difficultés de recrutement rencontrées par les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont liées en particulier aux conditions de travail et de rémunération et, sur certains territoires, à la pénurie de logements pour les travailleurs saisonniers, notamment en stations de sports d'hiver. C'est pourquoi une importante campagne de communication vient d'être lancée par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), le Fonds d'assurance formation et de l'industrie hôtelière (FAFIH) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), en collaboration avec l'État. Elle a pour objectif de faire connaître les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et d'informer sur les possibilités de formation et d'évolution de carrière dans ces secteurs d'activité. Pour répondre à la question de l'honorable parlementaire sur les problèmes de logement des travailleurs saisonniers, le comité interministériel du tourisme qui s'est réuni le 23 juillet 2004 a pris des mesures pour en améliorer les conditions. Une convention a par ailleurs été signée le 15 juillet 2004 entre l'État et l'Union d'économie sociale du logement (UESL), Fédération nationale des organismes gestionnaires du 1 % Logement, afin de faciliter l'attribution de logements en faveur des salariés saisonniers. Elle fait suite à un premier accord signé en décembre 2002 qui a permis en Savoie le financement de 840 logements en moins de 2 ans. Un second accord signé le 17 septembre 2004 permet la création de 100 logements dans les Hautes-Alpes, 500 logements supplémentaires étant prévus cette année. Par ailleurs, le ministre délégué au tourisme a accordé depuis quatre ans des aides d'un montant de 166 600 euros aux maisons de saisonniers qui sont maintenant au nombre de 14, réparties sur le littoral et la montagne. Le développement de ce réseau favorise les échanges sur l'évolution du statut de ces salariés. À cet effet, une réflexion sera prochainement engagée sur la constitution d'une charte « Maison des saisonniers » qui devra préciser les missions et les partenariats avec les structures locales (missions locales, missions pour l'emploi et maisons des services publics).

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56718

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er février 2005, page 961

**Réponse publiée le** : 22 mars 2005, page 3078